



## BIBLIOGRAPHIE

Alfred Chapuis, *Histoire de la Pendulerie neuchâteloise (Horlogerie de gros et de moyen volume)*... — Paris-Neuchâtel, Attinger frères. In-4°, s. d. [1918], XII-489 p.

Le *Musée neuchâtelais* est bien en retard pour parler de la *Pendulerie neuchâteloise*. Le beau livre de M. Chapuis est heureusement de ceux qui peuvent attendre.

Il renferme une partie technique qui sort du cadre du *Musée*, consacrée par des spécialistes à l'outillage, au mouvement, aux horloges de précision, aux horloges marines, aux horloges électriques, à l'Observatoire de Neuchâtel. Je laisse de côté ces chapitres spéciaux, pour m'en tenir à la partie proprement historique.

Il faut reconnaître que M. C. a fait preuve d'une clairvoyance toute particulière dans le choix d'un sujet aussi original, qu'on croyait connaître et qui était d'une richesse insoupçonnée ; qui avait l'avantage, en outre, d'être parfaitement circonscrit. On sait quand la pendulerie neuchâteloise a pris naissance, quand elle a eu sa période de vogue et, pourrait-on dire, de gloire, et sa période de déclin. M. C. montre qu'elle a réalisé son plus beau développement de 1720 à 1790. Cette belle époque de la pendulerie neuchâteloise, M. C. l'étudie avec amour, et une richesse de documentation tout à fait remarquable. Nous sommes abondamment renseignés sur les maîtres et sur les apprentis, sur les lieux, l'époque, les caractères et les mœurs. Les chapitres IV à IX forment le noyau du livre et sa partie la plus neuve et la plus substantielle. Il est inutile de les résumer ici : j'y renvoie les lecteurs du *Musée neuchâtelais*, qui, par hasard, ne connaîtraient pas l'ouvrage de M. C. « Notre pays, dit-il justement, a certainement d'autres titres de gloire : il en est peu de plus brillants. Dans cette industrie semblent s'être condensées à un moment donné toutes les belles qualités de race d'une contrée qui, dès une époque reculée, forma un tout distinct. » On peut lire dans un roman contemporain un étrange jugement sur Neuchâtel « où l'honnêteté transpire des murs et des visages » et sur les Neuchâtelois eux-mêmes et les Suisses en général, « sans crimes, sans histoire, sans littérature, sans arts ». Si l'auteur de ce roman avait lu le livre de M. C. et s'il avait connu les horlogers neuchâtelois du XVIII<sup>me</sup> siècle, ces heureux paysans, comme les appelait J.-J. Rousseau, si remarquablement doués du génie de la mécanique, il aurait peut-être changé d'avis et de langage.

M. C. étudie minutieusement, autant que nos connaissances le permettent, les débuts de la pendulerie à Neuchâtel-ville, aux Montagnés, au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz. Il cherche à en débrouiller les origines mêmes. L'un de ses chapitres est intitulé : *L'horlogerie bourguignonne et franc-comtoise et les origines de la pendulerie neuchâteloise*. Ce ne sont pas, à

vrai dire, les meilleures pages du livre. Ces notes décousues sont loin de renseigner d'une façon précise. L'horlogerie des Montagnes aurait débuté par des rouages en bois à l'imitation « plus que probable » de la Franche-Comté. Ailleurs, au contraire, M. C. montre que les premiers horlogers furent des serruriers et que l'habitude que les Neuchâtelois avaient du travail des métaux contribua à la rapide extension de l'horlogerie.

Dans un chapitre intitulé : *De quelques belles pendules et de quelques genres spéciaux*, M. C. énumère quelques pendules de cheminées qui ont une origine historique, celle, par exemple, exécutée en 1814 pour Chambrier d'Oleyres en souvenir du passage du roi, et celle qui fut offerte en 1817 à Béguelin par la bourgeoisie de Valangin. Ces « belles pendules » ne valent pas, à mes yeux, l'authentique pendule neuchâteloise : on retrouve là des chanteurs napolitains ou des génies ailés touchant de la lyre, de fabrication parisienne probablement. Il eût été intéressant de dresser la liste des pendules offertes en don par la bourgeoisie de Neuchâtel, par celle de Valangin ou par le gouvernement lui-même. En 1830, par exemple, le Conseil d'Etat offrait au pasteur Molière à Berlin une pendule neuchâteloise pour le remercier des soins spirituels qu'il prodiguait aux jeunes soldats de la Garde.

On ne saurait trop répéter que la documentation du livre de M. C. est très riche. Les recherches dans les archives de l'Etat ou des Communes sont relativement faciles ; elles sont plus délicates et plus difficiles dans les archives privées. M. C. ne s'est laissé rebuter par aucune démarche et n'a rien négligé : lettres, journaux, livres de comptes, portraits, etc. Il a su faire une récolte extraordinairement abondante. Devant un tel amas de renseignements, il s'agissait de faire un choix, que M. C. n'a pas toujours voulu faire d'une façon suffisamment sévère. A ses yeux, tout document se rapportant de près ou de loin à ses chères pendules lui a paru avoir une valeur inestimable, et il a, un peu trop, tout mis sur le même plan.

La récolte de documents divers a été si abondante qu'elle a fini par déborder de toutes parts le cadre de la pendulerie. De là, sans doute, le chapitre III : *Les horloges de clocher*, qui renferme, je n'y contredis pas, des renseignements intéressants, mais étrangers, pour la plupart, à la pendulerie. De là, les pages sur les cloches, « qui sont, dit M. C., à l'horloge d'église ce que la sonnerie d'une pendule est au mouvement ». M. C., qui me permettra de relever un ou deux points de ces deux chapitres, a dépouillé, aux Archives de l'Etat, les comptes de Perronet de Mont, du XIV<sup>me</sup> siècle<sup>1</sup>, et il y a trouvé la mention d'une horloge, dont il fait, comme Frédéric de Chambrier<sup>2</sup>, une horloge de la Collégiale : « Il est plus que probable, dit-il, qu'il s'agit de la première horloge monumentale qui ait existé en pays neuchâtelois. » A vrai dire, rien n'autorise cette interprétation. Il est question, dans

<sup>1</sup> L'un des articles du compte de Perronet de Mont est rapporté en ces termes par M. C. : *Item a donné mayure à Guillemet Poter pour la façon dou reloge . . . . . dix frans.* Le mot *mayure* n'existe pas. Il faut lire :

*Item, adon mayme*, ce qui veut dire : alors même, à la même date, c'est-à-dire, comme on voit par d'autres articles du compte, le jour de Pâque.

<sup>2</sup> *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 107.

les comptes de Perronet de Mont, du « maysonement de l'ostel ma dame » et du « grant poyle » de l'hôtel. C'est probablement pour ce « grand poyle » que Guillermet Poter construisait une horloge. Ce Guillermet Poter était-il un potier d'étain, comme le suppose M. C. ? C'est possible ; ce n'est pas certain. Au XIV<sup>me</sup> siècle, le nom de métier qui servait de surnom était joint au nom (que nous appelons aujourd'hui le prénom) par un article. Dans les mêmes comptes de Perronet de Mont, il est question de Gauthié le maczon, de Guillaume le tissot, de Johanoz le chapuis, de Girardet le favre, de Richard le dorier. Si Guillermet Poter avait été potier de son métier, les comptes l'aurait sans doute appelé Guillermet le potier. Notons que M. C. aurait pu trouver quelques renseignements sur ce personnage dans l'Extente de Neuchâtel faite en 1374 par le notaire Nicolet de Grandson : « Guillermet Poter juré tient dou Seignour de par Alix sa feme joust la maison mons. Jehan Maliet une mayson... »<sup>1</sup>

A côté de ce Guillermet Poter, M. C. cite comme premiers constructeurs d'horloges des serruriers tels que Renaud Colon et maître Claude. Sur ces deux personnages, M. C. n'a pas réussi à trouver de renseignements. Regnaud Colomb n'est autre que le père de l'abbé de Fontaine-André, Louis Colomb. Les *Comptes de la bourse*, de la fin du XV<sup>me</sup> siècle et du commencement du XVI<sup>me</sup>, sont remplis de mentions de Regnaud Colomb, appelé le plus souvent Regnault le serrurier. C'était le serrurier officiel de la ville, comme en témoigne l'article suivant<sup>2</sup> :

« Item at delivré pour la livree que Messeigneurs ont donné a Regnault sarrurier, tant en robe, chausses et porpoint, sur quoy il at donnez en don(t) cent vires de bornel, et ultre ce pour la dite vesture le dit borcier [Blaise Hory] at delivrer . . . . . x livres x groz. »

Quant à maître Claude qui, en 1517 et 1529, est mentionné « comme ayant relect le reloge de l'Hôpital », M. C. l'identifie avec Claude Tornare, qui, en 1550, construisit l'horloge de Saint-Blaise. Il s'agit ici d'un autre Claude, Claude Gruet, Gruot ou Gruyer. En 1506, les comptes du receveur de Neuchâtel, Charles de Champagne, mentionnent « Claude Gruot, serrurier, pour ouvraiges par luy fait de son mestier tant en la maison de Monseigneur que en celle des Innocens ». Les *Comptes de la bourse*, de 1515 à 1531, consacrent de nombreux articles aux travaux variés de maître Claude « le serrulliez », ou « Glaude serreulliez », ou Claude Gruet ou Claudy Gruyer. On voit, par exemple, qu'il a réparé plus d'une fois « le rellouge des oupi-taulx »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> En 1429, il est question d'un Guillemin le potier (Archives de l'Etat A 16, n° 4), dans le « papier de delivrance de Mons. le conte Jehan de Fribourc et de Nuefchastel ».

<sup>2</sup> *Bourse*, t. V., fol. 347, année 1500. Sur Regnaud Colomb, voir d'autres renseignements dans le *Musée neuchâtelois*, 1904, p. 132.

<sup>3</sup> On trouve le nom de « Regnault le sarrurier » parmi les hommes d'armes de la ville qui, en 1475, firent des « courses » contre des Bourguignons. (*Musée neuchâtelois*, 1918, p. 9.) D'autre part, Claudy Gruyer, le serrurier, figure parmi les Neuchâtelois qui marchèrent au secours de Genève en 1530. A. PRAGET. *Documents inédits sur la Réformation*, t. I, p. 17 : il faut corriger *Claudy Geyer* en *Claudy Gruyer*.

M. C., qui regarde les serruriers Regnaud Colomb et Claude Gruet « comme des horlogers de gros volume », va jusqu'à se demander si les ecclésiastiques Jean Berchinet et Jean de Délémont ne doivent pas être comptés « parmi les premiers maîtres en gros volume » de Neuchâtel. C'est aller un peu vite en besogne. Les deux serruriers, mentionnés plus haut, pouvaient à l'occasion « radouber » une horloge. En construisaient-ils eux-mêmes ? C'est fort douteux. Quant au chapelain Berchinet et au chanoine Jean de Délémont, ils étaient « marelriers » ou marguilliers, et la charge de « gouverner le reloge » rentrait dans leurs attributions. Les *Comptes de la bourserie* auraient abondamment renseigné M. C. sur les « marelriers ». Messire Jean Berchinet, chapelain, s'occupait déjà du « relouge » en 1406. En 1415, il céda ce soin à son frère, Jean Barrelier, qui fut « gouverneur du reloge » jusqu'en 1434, puis de nouveau en 1441 et 1442. De 1438 à 1440, il fut remplacé par messire Etienne Pucet. En 1443, les cloches et l'horloge sont réunis dans le même article des *Comptes*<sup>1</sup> :

« A delivré a messire Jehan Grillon pour sa poinne de sonner les cloches... trente solz, et a messire Jean de Delemont pour gouverner le reloge trente solz, ainsin . . . . . lx solz. »

Le même Jean de Délémont s'occupa de l'horloge jusqu'en 1447. On relève ensuite les noms suivants de chapelains qui touchaient xxx sous par an « pour le gouvernement » ou « pour la maintenance du reloge » : 1449, messire Conrad Bellin ; 1460 à 1465, messire Hugue Gendre ; 1466 à 1480, Singéti, c'est-à-dire messire Guillaume Singe ; 1471 à 1474, messire Hugue Gendre ; 1475 à 1476, messire Conrad Sales ; 1477 à 1481, messire Jacques Gaberel ; 1482 à 1502, messire Jacques Bourcart ; 1503 à 1505, messire Jehan Pétremand ; 1506 à 1513, messire Jacques Bourcard. En 1514, le « relouge » est réparé à neuf. Les *Comptes* mentionnent tout ce qui fut nécessaire pour cet objet, le fer, le plomb, les cordes, etc. Claude le serrurier fit toutes les réparations, et le maître serrurier de la Neuveville « vint visiter le relouge ». En 1518, le même Claude Gruyer reçut quinze sous « pour aulcungs ouvraige qu'ilz la fait ou relouge ». C'est lui sans doute que les *Comptes* désignent du nom de « sarrurier du chastel », qui reçut cinq sous en 1521 « pour avoir raddoubez le relouge de la ville ».

Claude le serrurier qui, à l'occasion, réparait l'horloge de l'Hôpital, « radoubait » aussi la cloche de la ville<sup>2</sup>. M. C. aurait pu trouver dans les mêmes *Comptes de la bourserie* de nombreux renseignements sur les « sonneux des cloches », qui étaient chargés de « sonner pour le temps », enfin sur les « marelriers », qui étaient généralement des chapelains, auxquels les cloches étaient affermées. On s'étonne en particulier que M. C. ait négligé de précieux détails sur la cloche de la ville, refondue, baptisée et mise en place en 1504<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Comptes de la Bourserie*, t. II, fol. 108, v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Comptes de la Bourserie*, t. VII, fol. 233. année 1520 ; fol. 405, année 1523.

<sup>3</sup> *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 90 et suiv.

Sous prétexte de pendulerie, M. C. a copieusement disserté sur les horloges de clocher et sur les cloches. Il ne s'en est pas tenu là. Il avait sans doute des tiroirs bourrés de documents sur l'industrie du fer, sur les cadrans solaires, sur les sabliers, sur les guets et le chant du guet. Il a jugé que de telles richesses ne devaient pas être perdues, et il a fait de tout cela une savante introduction à la pendulerie. Il a étudié « les plus anciens indices de la mesure du temps dans le canton » et il est remonté jusqu'aux époques préhistoriques. L'institution du guet, dit M. C., se perd dans la nuit des temps. Au lieu de remonter si haut, il eût été facile de trouver des renseignements neuchâtelois utiles, par exemple dans les comptes eux-mêmes de Perronet de Mont. Chez nous, comme ailleurs, les premiers guets exerçaient leurs fonctions dans les châteaux. Les comptes du château de Vaumarcus, par exemple, mentionnent les deux « gaytes » (on disait au moyen âge *une gaitte*) et ce qu'elles recevaient pour leur « vestement », leur « chaucelement » et leur nourriture. Les *Comptes de la bourserie* renferment la liste des « gaites » ou « wates » de 1359 et de 1360. Chaque année un article des comptes mentionne ce qui était payé aux « gaytes de la ville pour gaytier chascune nuyt et faire le gayt et crier les heures ».

Il est certain que tous les renseignements, si intéressants soient-ils, qu'on trouve dans l'ouvrage de M. C. sur les horloges de clocher, sur les cloches, le guet, les cadrans solaires, les sabliers, forment une introduction un peu lointaine à la pendulerie neuchâteloise. Pour ma part, j'aurais préféré une autre espèce d'introduction : un peu plus de détails sur les sources consultées. M. C. a fait des recherches souvent heureuses dans les archives publiques et dans les archives privées. Il a eu entre les mains des livres de remarques, des journaux, des copies de lettres, des manuscrits nombreux et divers. Quelques renseignements, groupés et non épars, sur tous ces documents eussent été les bienvenus. Qu'est-ce que le *Livre de remarques* de Ch.-Fr. Dubois, peintre et doreur ? Le *Livre de remarques* de François-Antoine Borel, pendulier ? Le *Journal* de Jaques Sandoz, à la Bibliothèque du Locle ? Le *Journal* d'Abram-Louis Sandoz et d'Abram Ducommun-dit-Tinon, à la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds ? Qu'est-ce que la collection des manuscrits d'Ulysse Matthey-Henri, à la Bibliothèque de Neuchâtel ?

L'ouvrage se termine par un utile Index, enrichi de notes biographiques. On sera reconnaissant à l'auteur de cette table qui rendra de grands services et qui est toute remplie de renseignements précis et précieux. M. C. y fait entre autres figurer Aubert Parent, architecte et sculpteur. Il nous apprend qu'en février 1806 le roi de Prusse ordonna au Conseil d'Etat de la Principauté de remettre à Aubert Parent une somme de cent thalers pour un ouvrage sur les *Antiquités de la Principauté de Neuchâtel*. Cette somme a-t-elle jamais été payée ? Quelques jours après le rescrit du roi, la Principauté changeait de maître. *Les Recherches sur les antiquités de Neuchâtel en Suisse*, par Aubert Parent, architecte académicien, mémoire de 21 pages in-4°, se trouvent aux Archives du prince de Wagram, au Château de Grosbois.

Les réserves que je me suis permis de faire sur le plan même de l'ou-

vrage de M. C. n'enlèvent rien à sa valeur documentaire, qui est grande. J'ai voulu montrer que le titre *La Pendulerie neuchâteloise* ne correspond pas exactement à la réalité<sup>1</sup>. Grisé par l'abondance des choses nouvelles qu'il a eu le grand mérite de trouver et de mettre en œuvre, M. C. n'a pas su se borner. Au lieu de s'en tenir à la pendulerie neuchâteloise, sujet très original et très limité, M. C. l'a étendu, l'a distendu, si je puis dire, et nous a finalement promené des temps préhistoriques à nos jours. Promenade, certes, très instructive ! Mais M. C. reconnaîtra que si sa *Pendulerie* est devenue une sorte d'encyclopédie « de gros volume », elle a perdu certainement en unité et en élégance. C'est le cas de citer La Bruyère : « C'est un métier de faire un livre comme de faire une pendule. » Le livre de M. C. peut être comparé à une de ces pendules compliquées, qui étaient en même temps boîte à musique, avec un encombrement d'ornements divers et d'automates variés. Je regrette, pour ma part, que ce livre ne ressemble pas à la pendule neuchâteloise classique, si sobre de lignes, si élégante et si harmonieuse.

Arthur PIAGET.

<sup>1</sup> Il est vrai qu'à ce titre s'ajoute un sous-titre : *Horlogerie de gros et de moyen volume*. C'est là du style commercial et industriel dont M. C. me semble avoir un peu abusé. On lit dans son ouvrage des phrases comme celles-ci : « Il y avait dans le pays de Fribourg des horlogers grossiers en 1423 déjà. » (p. 42). « Dans les dernières années du XVII<sup>me</sup> siècle, nous voyons surgir tout un groupe « d'horlogers grossiers » aux Montagnes... » (p. 46). « Presque tous ces « horlogers grossiers » étaient en même temps penduliers et souvent horlogers en petit volume. » (p. 47). « Devons-nous compter aussi Jean Berchenet et Jean de Délémont parmi les premiers maîtres en gros volume de cette ville ? » (p. 74). « Il y eut des maîtres « horlogers grossiers » chez nous déjà au XV<sup>me</sup> siècle. » (p. 83). « Daniel Jean Richard fut orfèvre, horloger en petit et pendulier. » (p. 93). M. C., qui est homme de goût, avouera que cette expression « horloger grossier », même placée entre guillemets, ce qui n'est pas toujours le cas, est peu élégante, en dépit de son ancienneté, pour désigner des horlogers de clocher. Les termes : horlogers grossiers ou en gros volume ou en petit volume, sont d'ailleurs inutiles pour la clarté du texte.